

HORS-KANTO

Cotisation annuelle

(du 1^{er} janvier au 31 décembre)

120.000 yens

L'adhésion en tant que membre Hors-Kanto est un choix idéal pour des entreprises régionales qui n'ont pas de branche dans le Kanto.

La CCI France Japon Kansai, Kyushu et Chubu soutiennent votre activité et votre internationalisation en liaison avec la Chambre de Tokyo.

Ce statut est réservé aux entreprises n'ayant pas de bureau à Kanto.



- **Accès à nos évènements tout au long de l'année** en présentiel et online : intervenant à des évènements, Webinaires et comités
- Visibilité dans l'annuaire



- **Article complet via une newsletter**, relayé sur le site et sur nos réseaux sociaux
- Réunion de présentation des nouveaux membres avec communication post-événement
- Publicité et parution d'articles dédiés à tarif privilégié



- Tarifs privilégiés à nos prestations : recrutement, formations, domiciliation et location de la salle de conférence de la CCI France Japon
- Réception du magazine France Japon Eco 4 fois par an – hebdo gratuit